

REGLEMENT



Article 1 : Organisation	2
Article 2 : Programme des épreuves	2
Article 2.1 Trails officiels	4
Article 2.2 Louveteaux (courses enfants).....	4
Article 3 : Inscriptions.....	4
Article 3.1 Processus d'inscription.....	4
Article 3.2 Catégories d'âges	5
Article 3.3 Documents à fournir	5
Article 3.4 Tarifs.....	6
Article 3.5 Changement de course	6
Article 3.6 Transfert de dossard	7
Article 3.7 Garantie annulation d'inscription	7
Article 3.8 Liste d'attente	8
Article 4 : Matériel obligatoire.....	8
Article 4.1 Bâtons	11
Article 5 : Déroulement des courses.....	11
Article 5.1 Parking / Covoiturage	11
Article 5.2 Remise de dossard	11
Article 5.3 Dotations	12
Article 5.4 Dossards	12
Article 5.5 Départ	12
Article 5.6 Parcours	12
Article 5.7 Balisage	13
Article 5.8 Chronométrages intermédiaires et Suivi Live	13
Article 5.9 Mise hors course du coureur par l'organisation.....	13
Article 5.10 Abandon volontaire.....	13
Article 5.11 Sécurité	14
Article 5.12 Points de ravitaillement et zones public.....	14
Article 5.13 Assistance personnelle	16
Article 5.14 Douche	16
Article 5.15 Buvette	16
Article 5.16 Repas	16
Article 5.17 Ecologie	16
Article 6 : Classements et récompenses.....	17
Article 6.1 Récompenses des trails	17
Article 6.2 Jury d'épreuve	17
Article 6.3 Contrôle anti-dopage.....	18
Article 6.4 Pénalisation et disqualifications	18
Article 6.7 Réclamation.....	20
Article 7 : Enjeux environnementaux et engagements éco-responsables	20
Article 8 : Assurance.....	21
Article 8.1 Responsabilité civile de l'organisateur	21
Article 8.2 Dommages matériels.....	21
Article 8.3 Annulation des épreuves	21
Article 9 : Informatique et Liberté – Protection des données personnelles et droit à l'image	22
Article 10 : Conditions générales.....	22

Article 1 : Organisation

L'association Trail du LOU (association Loi 1901, enregistrée le 26/10/2019 à la Préfecture du Tarn et Garonne sous le numéro W822008490) organise (en partenariat avec le Club Athlétique Caussadais) 2 évènements :

- À Bruniquel, la 2^{ème} édition du NéanderTrail durant le weekend du samedi 20 et dimanche 21 mars 2027, composé de 13 épreuves.
- À Loubéjac, la 9^{ème} édition du Trail du Lou durant le dimanche 23 mai 2027, composé de 5 épreuves.

Voici les 5 épreuves qui composent le Trail du Lou :

- **Trail Alpha 30km 1 300m D+** : Le chef de meute, symbole de force, d'endurance et de leadership. Une épreuve exigeante pour les coureurs qui aiment prendre les devants.
- **Trail Bêta 21km 900m D+** : Le second de la meute, puissant et déterminé. Un format équilibré entre endurance, rythme et agilité.
- **Trail Oméga 12km 500m D+** : Le dernier de la meute, mais pas le moins courageux. Une épreuve accessible et dynamique pour découvrir le trail.
- **Rando Gamma 9km 300m D+** : L'énergie de la meute. Une randonnée conviviale et accessible pour profiter des chemins et des paysages du Trail du Lou.
- **Course enfant Louveteaux (moins de 2km autour du village départ)** : Des courses pour les enfants de 5 à 15 ans.

Article 2 : Programme des épreuves

Pour toutes les épreuves, les départs et les arrivées s'effectuent à la salle des fêtes de Loubéjac, 131 chemin de Biscardel 82130 L'Honor de cos.

Le programme de l'événement est disponible sur notre site internet dans la section programme.

Mis à jour régulièrement et définitivement à l'approche de l'événement, il reprend en intégralité les différents horaires et lieux des courses et des animations.

Les dossards peuvent être retirés chez notre partenaire Running Conseil (Espace Commercial Matras, 2050 avenue de Fonneuve 82000 Montauban), du samedi 15 mai au samedi 22 mai, de 10h à 19h, (=pendant les horaires d'ouverture du magasin) ou sur place à partir de 2 heures avant le départ et jusqu'à 15 minutes avant celui-ci.

Toutes les épreuves se déroulent au rythme de chacun (seule une barrière horaire est mise en place à 10h30 à Pichau sur le **Trail Alpha 30km 1 300m D+** (Km 15,6) et sur le **Trail Bêta 21km 900m D+** (Km 10)) et sans assistance extérieure.

Les participants sont en semi-autonomie : ils reçoivent un soutien logistique limité et doivent quand même assumer une part de gestion de leurs ressources.

Des points de ravitaillement sont installés sur le parcours pour offrir de la nourriture, de l'eau et parfois les classements en direct.

Jour & Heure	Épreuve	Distance / D+	Conditions & Catégories	Ravitaillements / Bases de vie	Particularités
Dimanche 23 mai 08h00	Trail Alpha 30km	30 km 1 270 m D+	Né(e)s avant 31/12/2007, licence FFA ou Pass Prévention Santé	Pigeonnier (km 11), Pichau (km 16), Les Pins (km 23), Loubéjac (km 30)	Label FFA Bronze, Challenge Tarn-et-Garonne Running Conseil Chronostart, UTMB, ITRA, Classement Live Trail, Matériel obligatoire, Barrière horaire au km 15,6
Dimanche 23 mai 08h30	Trail Bêta 21km	21 km 900m D+	Né(e)s avant 31/12/2007, licence FFA ou Pass Prévention Santé	Pigeonnier (km 5), Pichau (km 10), Les Pins (km 14), Loubéjac (km 21)	Championnat du Tarn et Garonne des pompiers, UTMB, ITRA, Classement Live Trail, Matériel obligatoire, re horaire au km 10
Dimanche 23 mai 09h15	Trail Oméga 12km	12 km 500m D+	Né(e)s avant 31/12/2009, licence FFA ou Pass Prévention Santé	Les Pins (km 7), Loubéjac (km 12)	Classement Live Trail, Matériel obligatoire
Dimanche 23 mai 09h20	Rando Gamma 9 km (non chronométrée)	9 km 300m D+	Né(e)s avant 31/12/2022	Les Pins (km 6), Loubéjac (km 9)	Randonnée. Matériel obligatoire, mineurs doivent être accompagnés par un adulte exerçant l'autorité parentale
Dimanche 23 mai 11h00	Louveteaux (non chronométrées)	< 2 km (près du château)	Nés 2012–2022, accord écrit des parents	Loubéjac (arrivée)	Courses enfants réservées aux U7 / U10 / U12 / U14 / U16
Dimanche 23 mai 11h15	Cérémonie de récompenses pour tous les enfants participants				
Dimanche 23 mai 11h30	Cérémonie du podium de l'Oméga 12km Scratch + 1^{er} de chaque catégorie				
Dimanche 23 mai 11h45	Cérémonie du podium du Bêta 21km Scratch + 1^{er} de chaque catégorie + Challenge entreprise + Championnat du Tarn et Garonne des pompiers				
Dimanche 23 mai 12h00	Cérémonie du podium de l'Alpha 30 km Scratch + 1^{er} de chaque catégorie				

Article 2.1 Trails officiels

Le **Trail Alpha 30km 1 300m D+** est une épreuve du **Challenge Tarn-et-Garonne Running Conseil Chronostart**.

Le **Trail Bêta 21km 900m D+** organise le **Championnat du Tarn-et-Garonne des Pompiers**.

Le **Trail Bêta 21km 900m D+** accueille le **Challenge Entreprises** qui est un challenge par équipe organisé pour les entreprises ou collectivités afin de mobiliser leurs salariés ou leurs clients autour de la course à pied.

Le Challenge est ouvert aux coureurs licenciés ou non-licenciés.

Une entreprise doit inscrire au minimum 3 coureurs sur le Trail Bêta pour constituer une équipe.

Une entreprise peut inscrire autant de coureurs qu'elle le souhaite et ainsi constituer plusieurs équipes.

Les équipes sont constituées automatiquement selon le classement général : les 3 premiers coureurs de l'entreprise forment l'équipe 1, les 3 suivants l'équipe 2, et ainsi de suite.

Le classement de chaque équipe est obtenu en additionnant les places des 3 coureurs. Il s'agit d'un classement scratch, sans distinction de sexe ou de catégorie d'âge.

Plus le total de points est faible, meilleur est le classement de l'entreprise.

Les éventuels coureurs supplémentaires de l'entreprise de 3 ne sont pas pris en compte dans le calcul.

Pour participer, chaque coureur doit cocher « Je participe au Challenge Entreprises » lors de son inscription et renseigner exactement le même nom d'entreprise que ses collègues.

Les inscriptions au Challenge sont possibles dans la limite des dossards disponibles et jusqu'à la date fixée par l'organisation.

Article 2.2 Louveteaux (courses enfants)

Les enfants doivent être accompagnés au départ et à l'arrivée par un adulte exerçant l'autorité parentale.

Article 3 : Inscriptions

L'attention des participants, avant leur inscription, est attirée sur les difficultés des parcours (longueur des tracés, dénivelés, sentiers techniques en pleine nature) et des conditions météorologiques (froid, chaleur, pluie, vents violents...). Ces difficultés nécessitent une bonne préparation physique et une capacité d'autonomie pour assurer la réussite dans ce type d'aventure individuelle.

La participation aux épreuves du Trail du Lou implique un engagement personnel et :

- L'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement
- L'adhésion à la charte éthique Trail du Lou, la probité, la sécurité des coureurs, l'entraide entre coureurs, le respect de la nature et des bénévoles
- Le respect des consignes adressées par l'organisateur aux participants.

Article 3.1 Processus d'inscription

Le Trail du Lou est limité à 1 000 coureurs.

Les inscriptions aux trails et aux randonnées du Trail du Lou se font uniquement en ligne sur notre plateforme Njuko : <https://in.njuko.com/traildulou2027> dédiée avec un paiement sécurisé sur la plateforme.

Les inscriptions aux Trails seront closes au plus tard le jeudi 20 mai 2027 à 23h59.

Le Jour-J, les inscriptions sur place sont possibles à la condition qu'il y ait des dossards disponibles.

Les inscriptions sur place ne donnent pas droit à la dotation.

Attention : pour avoir un dossard personnalisé, il faut s'inscrire avant le dimanche 9 mai 2027 à 23h59.

⇒ La liste des inscrits est disponible sur : <https://traildulou.v3.livetrail.net/fr/2027>

Les inscriptions aux Randonnées seront closes au plus tard le jour-J 30 minutes avant le départ.

Les inscriptions aux courses enfants se font uniquement en ligne sur ce formulaire spécifique :

<https://forms.gle/2QeV8ef4i1FhHkAV9>

Les inscriptions aux courses enfants seront closes au plus tard le jour-J 30 minutes avant le départ.

L'utilisation de joëlettes (fauteuils tout-terrain) est autorisée sur tous les parcours Trail Alpha 30 km, Trail Bêta 21 km, Trail Oméga 12 km et Rando Gamma 9 km.

Article 3.2 Catégories d'âges

Catégories	Année de naissance	Distance maximale (loi FFA)	Epreuves ouvertes
U7 Baby athlé	2021 et après	Effort de 3 fois 3 minutes	Courses enfants + les 2 Randonnées
U10 éveil athlé	2018 et 2020	Effort de 3 fois 6 minutes	Courses enfants + les 2 Randonnées
U12 Poussins	2016 et 2017	2 km effort	Courses enfants + les 2 Randonnées
U14 Benjamins	2014 et 2015	4,5 km effort	Courses enfants + les 2 Randonnées
U16 Minimes	2012 et 2013	7,5 km effort	Courses enfants + les 2 Randonnées
U18 Cadets	2010 et 2011	20 km effort	Habilis Trail 10km + les 2 Randonnées
U20 Juniors	2008 et 2009	30 km effort	Habilis Trail 10km + les 2 Randonnées
U23 Espoirs	2005 et 2007	Illimité	Tous les trails + les 2 Randonnées
Séniors	1993 et 2004	Illimité	Tous les trails + les 2 Randonnées
Masters	1992 et avant	Illimité	Tous les trails + les 2 Randonnées

Les distances maximales doivent intégrer la notion de km effort (majoration d'un km par dénivelé positif de 100m)

Article 3.3 Documents à fournir

Pour les personnes mineures de toutes nationalités, leur participation à une compétition ou une manifestation de l'article L.331-5 du code du sport, est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur :

- Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées). La licence Athlé entreprise est délivrée conformément aux Règlements généraux de la FFA.

- Soit d'une attestation délivrée par la FFA depuis sa plateforme en ligne (<https://pps.athle.fr/>), sous format papier, digital, électronique, numéro unique ou de type QR Code. Cette attestation est à réaliser le jour de l'inscription et sera valable jusqu'à la date de la compétition. Cette attestation permet le contrôle automatisé du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou le cas échéant de la validité du certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du trail en compétition datant de moins de six mois.

Pour les personnes majeures de toutes nationalités, leur participation à une compétition ou une manifestation de l'article L.331-5 du code du sport, est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur :

- Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées ;

- Soit d'un titre de participation Pass Prévention Santé (ou « PPS »), sous format papier, digital, électronique, numéro unique ou de type QR Code valide et délivré par la FFA via sa plateforme dédiée (<https://pps.athle.fr/>) dont les conditions d'utilisation sont établies également par elle. Pour être valable, le PPS doit avoir été délivré au maximum un (1) an avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Dans le cas où les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication, ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Article 3.4 Tarifs

Le Trail du Lou applique un système de prix progressifs pour les dossards, afin de simplifier l'organisation et d'améliorer votre expérience, notamment en ce qui concerne les dotations et la préparation.

9 ^{ème} édition	Avant le 31/03/2027		Du 01/04/2027 au 20/05/2027		Jour-J
	Licencié FFA	Non-licencié FFA	Licencié FFA	Non-licencié FFA	Si dispo
Trail Alpha 30 km	28 €	30 €	30 €	32 €	35 €
Trail Bêta 21 km	21 €		23 €		25 €
Trail Oméga 12 km	12 €		13 €		15 €
Rando Gamma 9 km	7 €		7 €		10 €
Louveteaux (Courses enfants)	Gratuit				

Sous réserve de places disponibles par course. A ces tarifs de souscription, il faut ajouter des frais de gestion liés à la plate-forme Njuko.

Le Jour-J, les inscriptions sur place sont possibles à la condition qu'il y ait des dossards disponibles.

Les inscriptions sur place ne donnent pas droit à la dotation.

Lors de l'inscription, vous pouvez réserver :

- Votre repas (15€) ou l'acheter sur place (20€) sous réserve de repas disponibles.
- Votre tee-shirt (10€) ou l'acheter sur place (15€) sous réserve de tee-shirt disponibles.

A savoir : le Trail du Lou a décidé de reverser 1€ par inscription à l'association de votre choix parmi :

- 1° Les 3 dindes
- 2° Les Joëlettes du Cœur
- 3° Terre Mère

Après votre inscription, vous recevez une confirmation une fois votre dossier validé par notre prestataire. Pour être validé, votre dossier doit inclure toutes les pièces demandées.

Article 3.5 Changement de course

L'inscription à une course est ferme et définitive. Néanmoins un coureur a la possibilité de changer de compétition en fonction des places disponibles. Le changement de distance est possible via la plateforme Njuko et votre compte coureur afin de garantir la prise en compte du changement.

Le changement de compétition peut se faire jusqu'au jeudi 20 mars 2027 à 23h59, en fonction des places disponibles.

Attention : pour avoir un dossard personnalisé, il faut effectuer le changement de compétition avant le dimanche 9 mai 2027 à 23h59.

Le changement demandé pour une compétition dont le droit d'inscription est plus élevé n'est pris en compte qu'après paiement du complément de montant de l'inscription. Dans le cas contraire, pour une course dont le droit d'inscription est moins élevé, aucun remboursement ne pourra être exigé.

Attention, en cas de changement de compétition, l'assurance est automatiquement supprimée et non remboursée par l'organisme assureur car elle est souscrite pour une course précise.

Article 3.6 Transfert de dossard

L'inscription à une course est ferme et définitive. Néanmoins un coureur a la possibilité de transférer son dossard à une tierce personne. Le transfert de dossard est possible via la plateforme Njuko et votre compte coureur afin de garantir la sécurité de la transaction.

Le preneur doit payer 1,00 € de frais de gestion de la plateforme ainsi que payer l'éventuelle augmentation du tarif entre le prix d'acquisition par le cédant et le moment du transfert.

Attention, en cas de transfert de dossard, l'assurance est automatiquement supprimée et non remboursée par l'organisme assureur car elle est souscrite pour une personne précise.

Le transfert de dossard peut se faire jusqu'au jeudi 20 mai 2027 à 23h59 en fonction des places disponibles.

Attention : pour avoir un dossard personnalisé, il faut transférer le dossard avant le dimanche 9 mai 2027 à 23h59.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne non connue de l'organisation, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 3.7 Garantie annulation d'inscription

Pour les participants qui le souhaitent, une assurance « annulation » est proposée au moment de l'inscription au tarif de 17% TTC du prix du dossard. Cette option peut être souscrite auprès de BETicketing, la compagnie proposée par l'organisation, le lien pour y souscrire est sur la plateforme d'inscription. L'assurance annulation proposée à l'inscription ne revêt pas de caractère obligatoire, s'il le souhaite chaque coureur peut s'engager auprès d'une autre assurance.

Cette assurance permet au participant, sans aucune pièce à fournir, de se faire rembourser 80% des droits d'inscription (options comprises (tee-shirt, repas) mais hors frais d'inscriptions) payés sous 48h. Les modalités de remboursement sont indiquées dans le contrat de l'assureur. Le sinistre est à déclarer par le participant depuis son profil coureur.

Pour toute question sur l'assurance annulation, envoyez un mail à : beticketing@assur-connect.com En savoir plus sur les conditions d'annulation (mettre le lien actif vers les CG BETICKETING : <https://claimticketing.assur-connect.com/conditions>). L'organisation ne procède à aucune annulation et remboursement, les demandes reçues par mail ne seront pas traitées, l'organisation n'ayant pas la possibilité de se substituer au coureur pour ouvrir un sinistre auprès de l'assurance.

Le participant qui n'a souscrit aucune assurance annulation ne peut prétendre à aucun remboursement des frais d'inscription, exception faite pour les femmes enceintes, pour qui un remboursement (hors frais d'inscription et

option) est possible dans le cas où elle est en mesure de justifier que cette bonne nouvelle est apparue dans un délai l'obligeant à annuler sa participation.

Article 3.8 Liste d'attente

Une liste d'attente peut être ouverte (selon le choix de l'organisateur) sur la plateforme d'inscription dès qu'une course est complète. Il faut se préinscrire sur la liste pour se voir proposer un dossard libre au fur et à mesure des désistements. Chaque place libérée est ainsi proposée automatiquement au premier de la liste d'attente correspondante. Cette proposition est adressée par mail (mail de contact renseigné sur la fiche inscription) et le lien de confirmation est valable 24h avant que celle-ci ne soit proposée au coureur suivant.

Article 4 : Matériel obligatoire

Pour être autorisé à prendre le départ, chaque concurrent s'engage à porter tout le matériel obligatoire et à le présenter dans son intégralité lors de la remise des dossards. Un contrôle systématique du matériel obligatoire, y est effectué et des contrôles aléatoires peuvent être effectués à l'entrée dans la zone de départ ou à tout moment de la course par les Commissaires, Directeurs et Adjoints de Course. Nul ne peut prendre le départ s'il n'est pas doté du matériel exigé par l'organisation.

Liste du matériel recommandé et conseillé :

Matériel obligatoire avec soi

	TRAIL ALPHA 30 km 1 300m D+	TRAIL BETA 21 km 900m D+	TRAIL OMEGA 12 km 500m D+	RANDO GAMMA 9 km 300m D+	LOUVETEAUX COURSE ENFANT
Port du dossard toujours visible	✓	✓	✓	✓	✓
Gobelet / Eco tasse réutilisable (pas de gobelets aux ravitaillements)	✓	✓	✓	✓	
Réserve d'eau minimale	1 litre	1 litre	0,5 litre	1 litre	
Réserve alimentaire suffisante	✓	✓	✓	✓	
Couverture de survie (minimum 1,4m x 2m)	✓	✓	✓	✓	
Bande élastique/adhésive bandage/stripping (minimum 0,06m x 1m)	✓	✓	✓	✓	
Sifflet	✓	✓	✓	✓	
Téléphone portable (allumé et chargé)	✓	✓	✓	✓	

Matériel conseillé

	TRAIL ALPHA 30 km 1 300m D+	TRAIL BETA 21 km 900m D+	TRAIL OMEGA 12 km 500m D+	RANDO GAMMA 9 km 300m D+	LOUVETEAUX COURSE ENFANT
Bonnet Tour de cou Casquette	✓	✓	✓	✓	
Paire de gants	✓	✓	✓	✓	
Veste étanche et respirante avec capuche (type GORE-TEX)	✓	✓	✓	✓	
Vêtements de rechange	✓	✓	✓	✓	
Bâtons				✓	Interdits

Article 4.1 Bâtons

L'utilisation des bâtons est autorisée (sauf pour la course enfant Louveteaux) mais pas conseillée par les organisateurs : le terrain ne s'y prête pas.

Interdiction de prendre le départ avec les bâtons dépliés, ils devront être pliés ou placés de manière à ne pas blesser un coureur dans les premiers kilomètres de course.

Les enfants n'ont pas besoin de bâtons durant leur épreuve.

Article 5 : Déroulement des courses

Article 5.1 Parking / Covoiturage

Le village de Loubéjac n'est pas dimensionné pour accueillir tous les véhicules des participants.

Le stationnement dans le village est donc limité afin de respecter les riverains.

Des parkings gratuits et balisés sont mis à disposition à proximité. Merci de suivre les indications de nos bénévoles.

Le Trail du Lou s'engage pour la planète ! Rejoignez la plateforme de covoiturage officielle et partagez la route entre coureurs : <https://togetzer.com/covoiturage-evenement/an5x98>

Article 5.2 Remise de dossard

Les dossards peuvent être retirés selon deux modalités :

- En amont de l'épreuve, dans le cadre d'un partenariat avec le magasin Running Conseil (Espace Commercial Matras, 2050 avenue de Fonneuve 82000 Montauban), du samedi 15 mai au samedi 22 mars, de 10h à 19h, (=pendant les horaires d'ouverture du magasin). Ce retrait anticipé est ouvert à l'ensemble des épreuves sauf la course enfant.
- Le jour de la course, sur place, à partir de 2 heures avant le départ et jusqu'à 15 minutes avant celui-ci. Chaque dossard est remis individuellement, à chaque coureur, sur présentation d'une pièce d'identité avec photo et du QR Code remis lors de l'inscription. Aucun envoi de dossard n'est effectué. Il est impératif de respecter les plages horaires de retrait prévues, notamment pour chaque distance le jour de la course. Aucun dossard ne pourra être distribué par les bénévoles en dehors des créneaux définis.

Article 5.3 Dotations

Tous les participants aux Trails se verront offrir une dotation lors du retrait du dossard sauf pour les inscriptions sur place, le jour J.

Un Tee-shirt est inclus dans la dotation des épreuves :

- **Trail Alpha 30km 1 300m D+**
- **Trail Bêta 21km 900m D+**

Lors de l'inscription, il est possible d'acheter un Tee-shirt pour 10 €.

Article 5.4 Dossards

Les dossards sont munis d'une puce, ils doivent être portés de manière visible, sur le devant, ne pas être couverts par des vêtements ou poches à eau durant toute la course. Les dossards ne doivent pas subir de modification ou découpage. Chaque épreuve a sa propre couleur de dossard (couleurs utilisées sur le règlement). Attention : pour avoir un dossard personnalisé, il faut s'inscrire avant le dimanche 9 mai à 23h59.

Article 5.5 Départ

Dans le sas de départ, le concurrent doit spontanément présenter son dossard apposé de face et à hauteur de la ceinture. Celui-ci doit être porté exclusivement sur la poitrine ou le ventre et doit être visible et lisible sur la face avant, en permanence et en totalité pendant la durée de la course.

Les 3 coureurs de l'équipe doivent porter le bracelet fournit aux inscriptions pour accéder aux bases de vie.

Toute personne sans dossard n'est pas autorisée à accompagner un coureur sur l'itinéraire de la course.

Aucun animal ne peut accompagner les participants (traileurs ou randonneurs ou marcheurs)

Article 5.6 Parcours

Les parcours sont balisés pour l'épreuve : balisage réutilisable avec réfléchissant sous forme de drapeaux, de fanions, de rubans et de panneaux (flèches et croix). Si vous ne voyez plus de balisage, rebroussez chemin !

Les coureurs ont l'obligation de rester sur les parcours tracés durant toute la course. Il est interdit de couper un sentier pour respecter la flore et la faune. Des portions empruntent des voies de circulation sur lesquelles le code de la route doit être rigoureusement respecté.

Les parcours sont préparés de nombreux mois avant l'édition. Les traces GPX des parcours ne sont pas publiés pour deux raisons :

- Présence de nombreuses zones privées à autorisation temporaire
- Possibilités de modifications de dernière minute pour diverses raisons : chantiers forestiers, conditions de terrain dégradées (verglas...), suspension d'une autorisation etc.

De ce fait les distances et dénivelés communiqués peuvent être légèrement modifiés en plus ou en moins.

Seul le balisage posé par l'organisation est garant de la réalité du tracé proposé le jour J et non pas une trace récupérée sur votre montre.

Article 5.7 Balisage

Le balisage des différentes courses est mis en place dans les jours qui précèdent l'épreuve.

Suivez les instructions du balisage et des signaleurs.

Il est vérifié par les ouvriers avant le premier départ.

Ce balisage permet aux coureurs de suivre le tracé prévu sans avoir besoin de cartes ou de descriptifs.

Ce balisage est retiré par les serres files après le passage des derniers coureurs.

Article 5.8 Chronométrages intermédiaires et Suivi Live

Des points de chronométrage électronique sont répartis tout au long du parcours pour définir des classements intermédiaires en instantané afin d'aider aux contrôles antitriche et assurer la sécurité des participants.

L'organisateur se réserve le droit de déplacer ces points de chronométrages.

L'application Live Trail permet de suivre en direct la progression des participants durant leur épreuve.

Pour y accéder : <https://traildulou.v3.livetrail.net/fr/2027>

Article 5.9 Mise hors course du coureur par l'organisation

Les secours sont coordonnés par le PC course ou localement par des postes disposés sur les itinéraires.

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés.

Les médecins ou infirmiers, accrédités par l'organisation, sont habilités à mettre hors course tout coureur jugé inapte à poursuivre l'épreuve.

Dans ce cas, le dossard est retiré et le PC course est informé de l'abandon par les médecins ou infirmiers.

Les médecins ou infirmiers sont habilités à faire évacuer un coureur par tout moyen jugé le plus efficace pour assurer sa sécurité.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un infirmier se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Article 5.10 Abandon volontaire

En cas d'abandon volontaire du coureur, le concurrent doit obligatoirement prévenir un responsable de l'organisation et lui remettre son dossard afin qu'il soit neutralisé.

À ce moment-là il ne fait plus partie des coureurs en course, il a le choix de rentrer par ses propres moyens ou d'être ramené à la zone d'arrivée par l'organisation dans un délai relatif aux autres événements liés à la course et contraignant les moyens logistiques de l'organisation.

Dans l'incapacité de rejoindre le poste le plus proche, le concurrent doit téléphoner le plus rapidement possible le PC Courses dont le numéro figure sur le dossard.

En cas de non-respect de la clause énoncée ci-dessus, le concurrent fautif s'expose à devoir assumer les frais afférents aux recherches éventuelles engagées.

L'Organisation se réservera alors le droit de refuser l'inscription du coureur pour les éditions ultérieures.

Article 5.11 Sécurité

Chaque coureur doit rester sur le chemin balisé des courses.

Tout coureur qui s'éloigne volontairement du chemin balisé, n'est plus sous la responsabilité de l'Organisation, ou à compter de sa prise en charge avérée par une tierce personne.

Il est cependant tenu d'en aviser le plus rapidement possible par tous les moyens la Direction de Course.

Les coureurs doivent porter assistance à tout participant en difficulté. Pour des raisons de sécurité, l'organisation met en place des serre-files sur l'ensemble des épreuves.

Chaque coureur doit penser à laisser son téléphone portable allumé avec la sonnerie activée durant toute la course et à vérifier sur son profil d'inscription que son numéro de téléphone portable est correct.

Article 5.12 Points de ravitaillement et zones public

Trois ravitaillements sont présents tout au long du parcours afin d'assurer la sécurité et la bonne alimentation des participants.

Des boissons, fruits secs et aliments légers sont proposés pour permettre un apport énergétique régulier.

Un point d'eau est présent sur le parcours afin d'assurer la sécurité et la bonne hydratation des participants.

Ces dispositifs sont prévus pour préserver la santé des coureurs et réduire les risques liés à l'effort prolongé.

Il est recommandé à chacun de s'alimenter et de s'hydrater régulièrement en fonction de ses besoins.

Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible ont accès aux postes de ravitaillement.

Les accompagnateurs ne sont pas autorisés à pénétrer dans les bases de vie.

Pour rappel : les accompagnateurs et les animaux ne sont pas autorisés sur les parcours ni sur les points de ravitaillement.

En plus des ravitaillements, deux zones « public » sont mises en place pour permettre aux accompagnateurs de voir et encourager leurs coureurs.

Afin de limiter l'usage des voitures, nous vous recommandons de covoiturer avec d'autres accompagnateurs afin de faciliter les déplacements des accompagnants vers ces différentes zones.

Vous trouverez ci-dessous les QR codes donnant un accès direct aux emplacements GPS des zones « public » :



Carnet de route

	TRAIL ALPHA 30 km 1 300m D+	TRAIL BETA 21 km 900m D+	TRAIL OMEGA 12 km 500m D+	RANDO GAMMA 9 km 300m D+	LOUVETEAUX COURSE ENFANT
Eglise d'Ardus	Km 2,5 	Km 2,5 	Km 2,5 	Km 2,5 	
Impasse Biscardel	Km 4,8 	Km 4,8 	Km 4,8 	Km 4,8 	
Haut de la cote Mirabel	Km 10,8 	Km 5,3 	Km 5,3 	Km 5,3 	
Pigeonnier	Km 11,1  	Km 5,6  			
Pichau	Km 15,6   	Km 10   			
Les Pins	Km 23,3  	Km 14,4  	Km 7,2  	Km 6,4  	
Salle des Fêtes Loubéjac	Km 30     	Km 28     	Km 12     	Km 9     	Km 1     

 : boissons.
  : fruits secs, barres.
  : repas solides et chauds.
  : Zone public.
  : Secours.
  : Massage.

Article 5.13 Assistance personnelle

L'assistance personnelle est autorisée en aval d'un ravitaillement.

Tout manquement à cette disposition entraînera une pénalité, contre le compétiteur.

En dehors des 200 derniers mètres de l'arrivée, il est interdit aux compétiteurs de se faire accompagner ou, d'accepter d'être accompagné, pendant toute ou, partie de la course pour laquelle ils sont inscrits, par une personne non participante à l'une de ces épreuves.

Il est rappelé que la seule assistance personnelle, n'est autorisée que sur les bases de vie mis en place par l'Organisation, cette disposition inclue toute assistance " volante " de type " lièvre ", accompagnateurs, " porteurs d'eau " ...

Le Trail du Lou décline toute responsabilité en cas de difficultés rencontrées par un coureur suite à des ravitaillements et autres prestations (médicales etc...) fournis par un prestataire privé, non agréementé par l'organisation, en dehors et à l'intérieur des zones de tolérances établies.

Auquel cas il n'y aura pas de recours possible.

Article 5.14 Douche

Des douches Homme et des douches Femme sont mises en place au club de football de Loubéjac, situé au 446 route de Lamothe Capdeville 82130 L'Honor de cos. Demandez vos accès à l'organisateur.

Article 5.15 Buvette

Au village départ, une buvette propose des boissons et des frites saucisses de 7h à 14h le jour de la course.

L'organisateur est équipé de moyen de paiement par carte bancaire / Wero car le village ne dispose pas de distributeur de billets.

Article 5.16 Repas

Le Trail du Lou organise des repas à la Salle des Fêtes de Loubéjac : 15 € sur réservation ou 20 € sur place dans la limite des repas disponibles. Les repas sont servis entre 12h et 14h et 19h et 20h.

	Samedi soir	Dimanche midi
Entrée	?	?
Plat chaud	?	?
Dessert	?	?

Sur demande, nous proposons également une alternative végétarienne afin de répondre aux besoins de chacun.

L'organisateur est équipé de moyen de paiement et le village ne dispose pas de distributeur de billets.

Article 5.17 Ecologie

Les participants sont tenus de respecter le milieu naturel

- Il est strictement interdit d'abandonner ses déchets quels qu'ils soient sur le parcours.
- Obligation d'utiliser les poubelles mises à disposition sur tous les ravitaillements.
- Le coureur doit être muni d'un gobelet personnel pour être servi en liquide sur les ravitaillements.

Seuls les gobelets pour la soupe sont fournis. Une disqualification sera infligée au coureur pris sur le fait de jeter volontairement des détritrus sur le parcours.

Article 6 : Classements et récompenses

Le classement général final de chaque épreuve est déterminé exclusivement en fonction de l'ordre d'arrivée et du temps officiel.

Le temps officiel correspond au temps écoulé entre le signal du départ de l'épreuve et le passage du concurrent sur la ligne d'arrivée, quel que soit le moment où il franchit la ligne de départ.

Le temps réel (temps entre le franchissement de la ligne de départ et de la ligne d'arrivée) peut être communiqué à titre indicatif mais n'a aucune valeur pour l'établissement du classement officiel.

Tout participant n'ayant pas été enregistré à l'un des points intermédiaires peut être considéré comme non classé. Les résultats des courses sont disponibles en direct dans la zone d'arrivée sur le site et sur Live Trail dès qu'une course est terminée et ils sont transmis à minima à UTMB.index et ITRA.run dès la fin de l'édition.

Article 6.1 Récompenses des trails

Sont récompensés les 3 premiers au Scratch (Masculins et Féminines) ainsi que le premier de chaque catégorie (Masculins et Féminines) des 3 épreuves de Trail :

- **Trail Alpha 30km 1 300m D+**
- **Trail Bêta 21km 900m D+**
- **Trail Oméga 12km 500m D+**

Sur le **Trail Bêta 21km 900m D+** sont aussi récompensées les 3 équipes participantes au Challenge Entreprises ayant obtenu le moins de points.

Concernant la **course enfants chasseur cueilleur**, tous les enfants ayant participé sont récompensés.

Par ailleurs tous les " finishers " peuvent télécharger un diplôme attestant de leur performance.

Article 6.2 Jury d'épreuve

Le jury se compose d'un starter, d'un chronométreur, d'un juge aux arrivées, d'un délégué anti-dopage, de 3 escortes hommes et 3 escortes femmes.

Un starter :

- Donne le départ des courses, de manière régulière et équitable.
- Vérifie que les coureurs sont correctement placés sur la ligne de départ.
- Utilise un pistolet (ou dispositif électronique) pour donner le signal.
- Est responsable de détecter et sanctionner un faux départ.

Un chronométreur :

- Mesure avec précision le temps de course de chaque participant grâce à un système électronique.
- Assure la fiabilité et la validation des performances chronométrées.

Un juge aux arrivées :

- Détermine l'ordre exact d'arrivée des concurrents.
- Place les athlètes dans le bon classement, en cohérence avec les chronos.

- Travaille souvent en équipe, avec vérification croisée et parfois assistance vidéo.

Un délégué anti-dopage :

- Représentant officiel de la FFA lors de la compétition.
- Notifie les athlètes sélectionnés pour un contrôle antidopage.
- Organise le déroulement du contrôle (convocation, information des droits et devoirs de l'athlète).
- Veille au respect de la confidentialité et de la procédure réglementaire.

Un escort(e) anti-dopage (3 hommes et 3 femmes)

- Accompagnent chaque athlète sélectionné pour un contrôle antidopage.
- Le rôle est de **ne jamais quitter l'athlète des yeux** depuis la notification jusqu'à son arrivée dans la salle de contrôle.
- S'assurent que l'athlète ne communique pas ou n'échange rien pouvant compromettre l'intégrité du contrôle.
- Escortes du même sexe que l'athlète pour des raisons de respect et de procédure.

Le Directeur de course et toute personne compétente dont la présence est jugée utile par le jury composent aussi le jury.

Celui-ci est habilité à statuer dans un délai compatible

Avec les impératifs de la course sur tout litige ou disqualification survenu durant l'épreuve après avoir dûment entendu la personne concernée. Les décisions sont sans appel. A l'issue de l'examen des réclamations présentées dans la forme et le délai prévu, il sera procédé à la proclamation des résultats définitifs.

Article 6.3 Contrôle anti-dopage

Le **Trail Alpha 30km 1 300m D+** du Trail du Lou est une épreuve organisée sous l'égide de la FFA. A ce titre, des contrôles anti-dopage pourront être mis en place lors de l'évènement. Les participants du Trail du Lou s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport. Tout refus de se soumettre à un contrôle diligenté ou tout contrôle positif fera l'objet d'une procédure disciplinaire devant l'Agence Française de Lutte contre le Dopage. Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage avant, pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. En cas de refus ou d'abstention, le sportif se verra sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage. De par sa nature, le public qu'elle encadre et les valeurs qu'elle porte, l'association Trail du Lou sera particulièrement vigilante à toutes tentatives de dopage.

Article 6.4 Pénalisation et disqualifications

Des bénévoles présents sur les parcours et les responsables des ravitaillements, sous le contrôle du directeur de course, sont habilités à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement une pénalité ou disqualification en cas de non-respect, à l'encontre du coureur contrevenant.

Les pénalités infligées par l'organisation sont directement ajoutées au temps final de course du participant.

Exemple : un concurrent termine officiellement en 2h05'00 et reçoit une pénalité de 5 minutes → son temps final retenu sera de 2h10'00 pour l'établissement du classement.

Le classement général reste établi selon le temps officiel (temps écoulé depuis le signal du départ collectif jusqu'à l'arrivée), augmenté des éventuelles pénalités.

Toute pénalité appliquée est définitive et non contestable, sauf recours validé par le jury de course dans les délais réglementaires.

Absence de matériel obligatoire de sécurité (pas de réserve d'eau, lampe frontale) constaté lors du contrôle du sac

-> Pénalité 10 minutes par élément manquant

Absence de matériel obligatoire décidé par l'organisation dans l'urgence en cas de mauvaises conditions météo

-> Pénalité 5 minutes par élément manquant

Jet de détritus (acte volontaire) par un concurrent ou un membre de son entourage

-> Pénalité d'une heure et ramassage à la première constatation. En cas de refus de ramassage et/ ou récidive disqualification immédiate et retrait immédiat du dossard

Non-respect ou dégradation de l'environnement dans lequel vous évoluez

-> Disqualification immédiate et retrait immédiat du dossard

Absence d'une puce électronique

-> Selon décision du jury de course après analyse du système de chronométrage et de détection

Absence de passage à un point de contrôle

-> Selon décision du jury de course après analyse du système de chronométrage et de détection

Non-assistance à une personne en difficulté :

-> Disqualification immédiate et retrait immédiat du dossard ; Informer impérativement le PC Course en cas d'assistance à un concurrent

Triche (utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard, prise de raccourcis ...)

-> Disqualification immédiate et interdiction de courses pouvant aller jusqu'à 3 ans.

Refus contrôle anti-dopage / Usage de produits stupéfiants

-> Disqualification immédiate et retrait du dossard

Contrôle anti-dopage positif (Détection de produit interdit selon les règles du code mondial anti-dopage)

-> Disqualification de l'épreuve et interdiction de courses pouvant aller jusqu'à 3 ans.

Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un commissaire de course, d'un responsable de ravitaillement, d'un médecin ou d'un secouriste

-> Disqualification immédiate et retrait du dossard

Refus de se faire examiner par l'équipe médicale durant l'épreuve, état physique ou psychique du concurrent jugé inapte à la poursuite de l'épreuve par le directeur de course sur avis d'un médecin

-> Disqualification immédiate et retrait du dossard

Non-respect des personnes (organisation, bénévole ou coureurs) mauvais comportement sportif

-> Pénalité de 1 heure dès la première constatation ou pire selon l'appréciation de la direction de course. La sanction peut aller jusqu'à l'interdiction de courses pendant 3 ans

Manquement au règlement

-> Pénalité ou Disqualification selon l'appréciation de la direction de course

Article 6.7 Réclamation

Toute réclamation doit être :

- Formulée par écrit par le coureur/l'équipe incriminé(e)
- Déposée au PC Course dans un délai maximum de 30 minutes après son arrivée.

Aucune réclamation n'est acceptée de la part d'un accompagnateur, d'un spectateur.

Les pièces justificatives (photos et/ou vidéos à caractère privé) ne peuvent avoir un caractère officiel.

Le jury est habilité à statuer dans un délai compatible avec les impératifs de l'épreuve sur toutes les réclamations formulées durant la course. Les décisions sont sans appel.

Article 7 : Enjeux environnementaux et engagements éco-responsables

Amis Traileurs / Randonneurs et accompagnateurs

- Respecter les bénévoles, sans lesquels la course ne pourrait avoir lieu.
- Penser que si l'accès à certains sites est interdit, c'est pour des raisons de sécurité évidentes.
- Respecter les zones autorisées au public notamment au niveau des parkings
- Encourager le covoiturage et les mobilités douces
- Préserver les sentiers et leur propreté, les milieux sont sensibles et fragiles
- Ne jeter aucun déchet sur le parcours (lacets, emballage de nourriture)
- Obligation d'utiliser les poubelles mises à disposition sur tous les ravitaillements et bases de vie
- Utiliser les toilettes mises à votre disposition si possible
- Rester sur les sentiers balisés et ne pas piétiner ou cueillir les fleurs
- Éviter tout comportement dangereux (cigarette, feu...)
- Restez discret pour les habitants, la faune et la flore surtout en pleine nuit
- La population locale vous accueille, la remercier : un sourire et un petit bonjour suffisent.
- Respecter l'intégralité du Règlement.
- Ne pas fumer sur les zones de ravitaillement.
- Rouler doucement sur la route : la course est longue et les possibilités de voir les coureurs sont nombreuses.

Article 8 : Assurance

Chaque participant doit souscrire une assurance individuelle accident couvrant notamment la responsabilité civile, les frais de décès, d'invalidité permanente, de recherche et de secours, ainsi que l'assistance et le rapatriement. Les frais d'évacuation hélicoptère non justifiés seront à la charge du participant. En cas de prise en charge médicale, le participant doit immédiatement informer l'organisation ainsi que son assureur, pour permettre la prise en charge par l'une ou l'autre des assurances. À défaut, les frais resteront à la charge du participant. En cas d'abandon ou de disqualification, la responsabilité de l'organisation est dégagée.

Les licenciés FFA bénéficient des garanties d'assurance associées à leur licence. Les participants majeurs non licenciés FFA titulaires d'un Pass Prévention Santé bénéficient de la responsabilité civile incluse dans ce titre de participation, mais doivent vérifier qu'ils disposent d'une assurance individuelle accident adaptée à leur pratique, notamment pour les garanties décès, invalidité, recherche, secours, assistance et rapatriement.

L'organisation se réserve le choix des moyens d'évacuation, en priorisant toujours la sécurité des coureurs.

Article 8.1 Responsabilité civile de l'organisateur

Conformément à la législation, l'association Trail du LOU a souscrit une assurance responsabilité civile à la MAIF couvrant ses préposés et les participants, pour les accidents qu'ils pourraient causer pendant l'événement. Cette couverture intervient en complément des assurances personnelles des participants. Un justificatif d'assurance peut être fourni aux participants sur simple demande.

Article 8.2 Dommages matériels

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration des biens personnels des participants, y compris les équipements laissés dans les sacs d'allègement fournis pour la course et cela, avant, pendant et après la course. Les participants restent seuls responsables de leurs biens et sont encouragés à souscrire une assurance personnelle pour couvrir ces risques.

Article 8.3 Annulation des épreuves

Si les circonstances l'exigent, l'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des bases de vie et ravitaillements, des points chronométriques, les emplacements des postes de secours, de modifier les barrières horaires, de reporter la date et/ou les horaires d'une partie ou de la totalité des épreuves de l'Évènement, d'arrêter la course en cours, de l'annuler ou de mettre en place un itinéraire de repli, sans préavis, et sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription.

En cas d'annulation de tout ou partie de l'événement pour tout motif indépendant de la volonté de l'organisateur présentant les caractères de force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code Civil et par la jurisprudence française, ou pour tout motif qui mettrait la vie du coureur en danger, l'organisation peut proposer, en fonction des circonstances, le report d'un pourcentage de l'inscription pour l'année suivante ou le remboursement partiel des droits d'inscriptions, calculé pour couvrir l'ensemble des frais irrécupérables engagés à la date de l'annulation.

Article 9 : Informatique et Liberté – Protection des données personnelles et droit à l'image

Tout coureur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Il autorise à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de l'édition du Trail du Lou. Les photographies et films pourront être exploités et utilisés directement par l'association Trail du Lou et par ses partenaires agréés, sous toutes formes et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits.

L'association s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies ou films susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ou de toute autre exploitation préjudiciable.

En application de la loi informatique et libertés du 6 août 1978 et conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant. Les informations sont recueillies dans le cadre de l'inscription à l'une des courses du Trail du Lou pour les besoins d'identification de chaque concurrent. Ces informations servent à l'affectation des dotations et à s'assurer de la capacité physique du concurrent et à participer à la course. Elles servent à communiquer, avant, pendant et après l'événement toutes les informations liées à sa participation ainsi qu'à transmettre des informations provenant de certains partenaires. Pour ce dernier point le coureur aura au moment de l'inscription la possibilité d'accepter ou de refuser.

Au-delà de ces 10 ans, et sauf autorisation explicite du coureur, toutes les données sont supprimées, exceptées les données d'état civil qui permettent de conserver les classements.

Les coureurs peuvent demander, à partir de la plateforme d'inscription, l'anonymisation de leur dossier. Cette opération sera réalisée, pour ceux qui en font la demande, 60 jours après la fin de l'épreuve, sur la plateforme d'inscription du Trail du Lou, et avant publication (UTMB index, ITRA.run). Après publication, les coureurs voulant anonymiser leur résultat devront faire la demande auprès des plateformes concernées.

Tout coureur peut avoir accès aux données personnelles le concernant soit sur son espace personnel ou par mail à l'adresse suivante : traildulou@gmail.com

Article 10 : Conditions générales

Chaque participant, par son inscription, reconnaît avoir pris connaissance du règlement de la course, en accepte toutes les clauses et s'engage à le respecter et à dégager la responsabilité des organisateurs.

Le présent règlement s'applique à l'ensemble des épreuves et a été rédigé en conformité avec le règlement de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) relatif aux courses hors stade.

Le présent règlement peut être modifié à tout moment et sans préavis par l'équipe organisatrice de l'événement « Trail du Lou », jusqu'à la veille du départ de la première course. Toute mise à jour sera publiée sur le site officiel de l'événement : www.traildulou.fr

Version du règlement : 24/10/2026